



MANIOC.org

Bibliothèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

L E T T R E

D E M O N S I E U R

I M B E R T - C O L O M È S ,

*Ci-devant chargé du Commandement de  
la Ville de Lyon, à Messieurs les  
Officiers Municipaux de Bourg en  
Bresse.*

---

1790.





# LETTRE

*ÉCRITE le 22 Février 1790, par  
M. IMBERT-COLOMÈS, ci-devant  
chargé du Commandement de la Ville  
de Lyon, à Messieurs les Officiers  
Municipaux de Bourg en Bresse.*

MESSIEURS,

LE désordre arrivé à Lyon le 7 de ce mois, a été totalement dénaturé dans quelques journaux, & sur-tout dans celui du Patriote-François en date du 14 février. Ce journaliste m'inculpe & me donne des torts que je n'ai pas. L'accueil honorable que vous m'avez fait, & les marques de bonté que je reçois journellement de vos Concitoyens, exigent, MESSIEURS, que je me justifie à vos yeux & aux leurs. Ce journaliste annonce que son récit est le résultat d'une comparaison sévère, entre différentes lettres qui lui ont été écrites, & les papiers publics; il déclare que parmi ces lettres, il n'en est aucune de son respectable ami M. Blot, secrétaire-général de la société philanthropique de Lyon. !!

eût été au contraire à désirer ; que le sieur Brissot eût choisi en cette occasion pour correspondant , M. Blot , qui a dû être témoin presque oculaire de ce triste événement , & à l'honnêteté duquel je m'empresse de rendre hommage. Avec un tel guide , ami de la vérité , ce journaliste n'auroit pas été égaré , & entraîné dans une foule d'erreurs , dont les correspondans ont infecté son récit. En relevant ces erreurs , je vous donnerai , MESSIEURS , le détail exact de ce qui s'est passé : je ne me permettrai aucune réflexion , le temps qui débrouille l'obscurité des événemens , dévoilera peut-être la cause de celui qui a fait succéder le trouble à la tranquillité dont jouissoit la ville de Lyon.

Le sieur Brissot de Warville annonce " qu'il s'y  
 » étoit formé une troupe de sept à huit cents  
 » volontaires , jeunes gens qui , revêtant un uni-  
 » forme , se faisant enseigner par quelques suisses  
 » les exercices militaires , s'étoient répartis dans  
 » les différens quartiers , & faisoient le service  
 » avec la milice bourgeoise , mais sans se con-  
 » fondre avec elle , ayant leurs officiers à part  
 » & toute leur indépendance. La milice bour-  
 » geoise n'a jamais vu , ajoute-t-il , d'un œil  
 » tranquille ces jeunes gens qui , la plupart  
 » commis de marchands , ou clercs de Palais ,  
 » pouvoient à peine être envisagés comme  
 » Citoyens ; cependant il se trouvoit aussi parmi

» eux , quelques fils de commerçans , &c. »

Ces faits sont inexacts : à la fin du mois de juin passé , il y eut une émeute populaire ; les bureaux d'octrois furent incendiés ; les bourgeois qui avoient toujours eu le droit exclusif de se garder , se prêtoient avec peine à un service forcé qu'exigeoient alors les circonstances ; enfin , le tumulte & le désordre paroissant augmenter dans les premiers jours de juillet , le corps Municipal fit afficher un avis par lequel il invita les Citoyens honnêtes & de bonne volonté , à se rendre à l'hôtel-de-ville , où ils trouveroient des armes , & recevroient des ordres pour le maintien de la tranquillité publique. Telle fut l'origine des volontaires de cette ville , lesquels se divisèrent ensuite en différentes compagnies. Dans le nombre des volontaires actuels , il n'y en a pas 300 en uniforme , les autres sont en habit bourgeois , une très-petite partie d'entre eux , se sont fait enseigner par des suisses , les exercices militaires ; mais les bourgeois de différens quartiers en ont fait autant. Les volontaires ont été constamment commandés par les officiers en chef de la milice bourgeoise , & n'avoient point d'officiers supérieurs de leur choix ; ils avoient seulement élu entr'eux quelques officiers subalternes , & même plusieurs de leurs compagnies servoient sous les officiers subalternes de leur quartier ; ainsi aucune de ces compagnies de

volontaires n'étoit indépendante : elles étoient en grande partie formées de jeunes gens connus , de tout état , fils de Citoyens très-actifs , ou faits pour le devenir , intéressés en conséquence à maintenir le bon ordre ; & même ils avoient parmi eux , nombre de Citoyens domiciliés ; lesquels ont fait pendant long-temps le double service , tantôt comme bourgeois , tantôt en qualité de volontaires.

Ces volontaires préservèrent l'année dernière , du pillage & de l'incendie , différens châteaux de la province du Dauphiné ; la ville de Crémieu leur doit son salut , & la commission intermédiaire des états du Dauphiné , passa une délibération honorable en leur faveur ; arrêta , que leurs noms seroient inscrits sur les registres de la province , & que mention seroit faite de leurs services. Le Roi enfin , instruit de cet événement , chargea le ministre du département , de témoigner à la Municipalité de Lyon , sa satisfaction sur les services de ses volontaires. Depuis cette époque ils ont constamment fait le service en concurrence avec la milice bourgeoise , souvent ils ont été mêlés dans les postes lorsqu'on les a renforcés par crainte du tumulte ; & lorsque la loi martiale fut publiée , elle le fut par l'huissier de la ville , suivi d'un détachement de chaque troupe militaire , d'un corps de Bourgeois , & d'un autre corps pris à diverses

compagnies de volontaires , lesquels parcoururent dans cet ordre , les rues , quais & places de la ville & des fauxbourgs : ainsi , il est très-constant que ces volontaires avoient été avoués & reconnus par les bourgeois. L'Assemblée nationale a consacré leur existence par un décret qui ordonne que tous les corps existant dans le royaume , sous le nom de volontaires , prêteront serment entre les mains des nouveaux officiers municipaux , en attendant la parfaite organisation de la milice nationale ; & il est de fait , qu'il en existe encore dans une infinité d'autres villes du royaume.

» Cette jeunesse , continue le journaliste ,  
 » professoit le plus entier dévouement pour M.  
 » Imbert , premier échevin , commandant en  
 » l'absence du prévôt des marchands ; ce dé-  
 » vouement étoit payé de bienveillance & de  
 » protection , de la part du Commandant , qui  
 » se plaisoit à désigner , en riant , ces volon-  
 » taires , sous le nom de sa garde d'honneur ,  
 » &c. »

Il est absolument faux que j'ai jamais désigné les volontaires sous le nom de ma garde d'honneur , & certainement personne n'affirmeroit m'avoir entendu prononcer ces mots. Je n'étois pas dans le cas de protéger & de donner quelque préférence aux volontaires , puisque le commandant n'étoit point en usage de dési-

gner les quartiers qui devoient occuper les différens postes. Cet arrangement se faisoit quelques jours à l'avance dans le Comité tenu par MM. les Officiers en chef des différens quartiers, & l'ordre étoit envoyé par le Colonel de la milice bourgeoise, sans même en prévenir le Commandant, si ce n'est le matin du jour où les postes étoient relevés. J'avois d'ailleurs constamment refusé, même dans les temps des plus grands troubles, d'établir chez moi un corps de garde que mes concitoyens m'avoient offert à plusieurs reprises, je me croyois en parfaite sûreté au milieu d'eux, & ce ne fut que trois semaines avant l'événement du 7, qu'ayant vu chez moi, à plusieurs reprises, des espèces d'attroupemens tumultueux, ma famille, mes amis, & nombre de mes concitoyens, exigèrent que j'y établisse un corps de garde Suisse.

« Les Bourgeois toujours plus mécontents, » dit encore le sieur Briffot, députèrent, il y » a cinq ou six jours, à M. Imbert, pour » le prier de ne les jamais faire relever au poste » de l'arsenal qu'ils désiroient garder seuls, &c. »

Ce fait est encore faux, je n'ai reçu aucune députation, à ce sujet, avant la matinée du 7.

« Vendredi dernier, ajoute le journaliste, » le Commandant faisant sa ronde & visitant » le poste de l'arsenal, reçut la même prière, » il y répondit avec aigreur, & en annonçant

» qu'il n'y auroit aucun égard. Les Bourgeois  
 » indignés persistèrent ; le Commandant ne  
 » voulut pas céder ; de-là des méconten-  
 » temens. »

Ce vendredi, dont il est question, il y eut deux gardes commandées par des officiers nouvellement élus ; le quartier de Bellecour occupa les postes de l'Hôtel-de ville & du Change, & le quartier du Port-du-Temple occupa le poste de l'Arsenal & du magasin à Poudre. Pour faire honneur à la première garde de leurs officiers, presque tous les Bourgeois de ces deux quartiers étoient sous les armes. Le quartier de Bellecour avoit fourni plus de cinq cents hommes, & celui du Port-du-Temple, moins nombreux, plus de trois cents. J'allai avant minuit visiter les postes ; arrivé à l'arsenal, les Bourgeois qui croyoient devoir être relevés le lendemain par des volontaires, m'annoncèrent qu'ils ne leur céderoient pas le poste. Surpris d'une difficulté aussi nouvelle, je leur fis des observations, mais m'appercevant que les têtes étoient échauffées, je n'insistai pas, & bien loin de leur annoncer que je n'aurois aucun égard à leur demande, je leur dis que j'en conférerois avec mes confrères à notre première assemblée. Le lendemain j'appris que les bourgeois de ce poste avoient envoyé pendant la nuit des députés à ceux de Bellecour placés

à l'Hôtel-de-ville & au Change, pour les inviter à opposer la même résistance, mais que ceux-ci avoient refusé, en ajoutant que si les volontaires se présentoient à leur poste, ils les recevraient comme il étoit d'usage.

Avant la descente de la garde, j'eus la visite de M. Périssé, capitaine en chef, qui avoit commandé pendant la nuit le poste de l'arsenal; il étoit accompagné de deux de ses confrères. Ces messieurs me témoignèrent combien ils étoient navrés du peu de déférence de leurs bourgeois, me promirent de faire leurs efforts pour les ramener, & m'offrirent de me nommer les trois principaux moteurs qu'ils connoissoient. Mais tranquillisé par la manière de penser de ces officiers qui devoient avoir la confiance des bourgeois de leur quartier, puisqu'ils avoient été nommés tout récemment par leur suffrage libre, instruit d'ailleurs du refus qu'avoit fait le quartier de Bellecour, de se réunir à l'autre, & m'étant assuré que les volontaires ne devoient pas monter ce même jour, j'espérai que ce mouvement seroit bientôt apaisé.

« Le bruit courut, poursuit le sieur Brissot  
 » de Warville, que les volontaires viendroient  
 » le dimanche à l'arsenal; la fermentation se  
 » propagea, & dans la matinée du dimanche  
 » quatre capitaines des bourgeois se ren-  
 » dirent chez le Commandant, pour lui

» représenter les dispositions du peuple &  
 » le danger qu'il y auroit à le braver dans  
 » ces circonstances en envoyant les volontaires.  
 » M. Imbert promit qu'il n'en feroit rien. Les  
 » capitaines revinrent dans leur quartier pour  
 » tranquilliser les esprits par cette assurance , &  
 » dissiper les attroupemens qui commençoient  
 » à s'y former , mais on n'étoit point encore  
 » retiré lorsqu'on vit paroître trois cents volon-  
 » taires qui s'acheminoient vers l'arsenal. Le  
 » nombre extraordinaire pour relever une garde  
 » de vingt-quatre factionnaires , annonçoit des  
 » résolutions violentes , dont l'idée révolta le  
 » peuple , &c. »

Le sieur Pérille avec deux autres officiers de  
 son quartier , vinrent , il est vrai , m'avertir qu'il  
 y avoit de la fermentation dans ce quartier. J'eus  
 aussi la visite de deux autres officiers pour le  
 même objet ; mais je ne pouvois pas regarder  
 comme réclamation générale , celle de deux  
 quartiers , sur le nombre de vingt huit qui com-  
 posent la ville. D'ailleurs , il est faux que j'aie  
 promis à ces officiers de ne pas envoyer de  
 volontaires pour relever le poste ; & tout ce que  
 ces officiers me demandèrent , fut qu'on mêlât  
 quelques bourgeois avec les volontaires , en uni-  
 forme ; & je le leur promis. J'allai , pour cet  
 effet , à l'Hôtel-de-Ville avant le moment du

départ des volontaires ; je vis qu'il y en avoit une grande partie en habit bourgeois ; ce qui devoit tranquilliser le peuple. Je fis plus , je mis à leur tête l'officier de Milice bourgeoise , qui commandoit le poste de l'Hôtel-de-Ville , & qui étoit en habit bourgeois ; je voulus même mêler avec les volontaires une douzaine de bourgeois du même poste qui refusèrent de marcher.

Quant au nombre de volontaires , il y en avoit tout au plus cent vingt ; & quelque considérable qu'il soit , il cessera d'étonner , lorsqu'on saura que , depuis environ trois semaines , toutes les compagnies de volontaires s'étoient réunies en un seul corps , pour suivre le même régime , & que , depuis ce moment , il avoit été d'usage que , lorsque les volontaires étoient de garde , il y en avoit à la tête 30 ou 40 de la compagnie qui devoit monter , & ils étoient suivis d'un détachement de chaque autre compagnie , pour indiquer leur réunion. Cela s'étoit ainsi pratiqué plusieurs fois même pour le poste de l'arsenal. D'ailleurs , ce nombre n'approchoit pas celui des bourgeois qui avoient été de garde le vendredi précédent au nombre d'environ trois cents.

Le sieur Briffot de Warville accuse les volontaires d'avoir tiré sur le peuple , mais il est constant , par un procès-verbal de l'officier de-

vant lequel les volontaires se présentèrent à l'arsenal, que le sieur Courajod, qui commandoit ceux des Terreaux, déclara en arrivant, que ses ordres portoient de se retirer, si on faisoit difficulté de lui céder le poste. Le même fait est certifié par l'officier en habit bourgeois, auquel j'avois donné ordre d'accompagner les volontaires à l'arsenal; & cet officier ajoute que, malgré les pierres qu'on jetoit, il contint d'abord les volontaires, mais qu'une grêle de pierres & des coups de fusils tirés sur eux, en décidèrent quelques-uns à faire feu. J'avois eu dans la matinée la visite du corps des officiers du quartier de Bellecour, le plus nombreux de la ville, & au centre duquel est placé l'arsenal. Je les avois prévenus de la fermentation qui existoit, & les avois priés de veiller sur ce poste, ce qu'ils m'avoient promis. Mais l'arsenal étoit déjà rempli de peuple à l'arrivée des volontaires; & malgré leur retraite, qui n'annonçoit pas *des résolutions violentes*, au moyen d'échelles, on enfonça bientôt les fenêtres, & en un instant on enleva une quantité immense de fusils. C'est ainsi que le projet de renforcer le poste de l'arsenal, & de le soustraire à la garde des volontaires, a servi d'occasion & peut-être de prétexte pour en livrer les magasins au pillage. J'appris bientôt ce qui se passoit; j'avois prévenu le Commandant du régiment Suisse de Sonnenberg, de faire

tenir prêtes à marcher deux compagnies de grenadiers placés aux Augustins , & autant de ceux des casernes ; j'envoyai ordre de les faire marcher à l'arsenal , pour protéger la retraite des Volontaires & arrêter le pillage ; je donnai successivement des ordres pour faire sortir le régiment entier , dont 200 soldats devoient se rendre à la place des Terreaux ; je fis venir également deux détachemens de trente cavaliers Royal-Guyenne ; mais j'ignore si les ordres furent portés exactement. Les premiers secours furent très-tardifs ; & l'affluence du peuple armé sur les quais , empêcha les Suisses de pénétrer jusqu'à l'arsenal. Aussitôt que je sus l'arrivée des Suisses à la place devant l'Hôtel-de-Ville , je m'y transportai , espérant qu'en faisant déployer le drapeau rouge , je parviendrois à arrêter le désordre ; mais en entrant à l'Hôtel-de-Ville , je le trouvai rempli de gens armés , presque tous inconnus , & j'appris qu'on en refusoit l'entrée aux Citoyens les plus connus. On s'étoit emparé du dépôt d'armes qui y étoit placé ; je fus investi , insulté , menacé ; on crioit qu'il falloit me lanterner ; ce qui seroit arrivé sans un petit nombre de bons Citoyens , lesquels parvinrent à m'arracher des bras de ces furieux , & me firent évader par une cour de derrière.

De l'Hôtel-de-Ville on fit feu sur les Suisses qui étoient placés tranquillement sur la place : on en blessa deux , l'un desquels on assure être

mort de sa blessure. Le corps des Suisses ne s'ébranla pas, & M. de Gugy, Lieutenant-Colonel, qui les commandoit, eut la prudence & la fermeté de les contenir; & ce brave & généreux militaire, pour prix de sa modération, fut assailli le même soir, en se retirant, par une troupe de gens armés, fut cruellement maltraité, & seroit peut-être péri sans le secours de deux grenadiers qui l'accompagnoient & le garantirent avec leur sabre.

J'arrivai chez moi au travers de bien des dangers. L'Hôtel-de-Ville & l'arsenal étoient entre les mains du peuple. Il y avoit peut-être douze mille hommes armés, qui avoient pris des munitions à l'Hôtel-de-Ville. Les citoyens aisés & la classe la plus honnête du peuple étoient sans armes. Si j'avois fait déployer le drapeau rouge, il auroit fallu le soutenir avec la force, & il y auroit eu un carnage des troupes & du peuple. Je crus devoir épargner le sang avec d'autant plus de raison, que, dans l'après midi, le plus grand nombre des officiers de différens quartiers vinrent chez moi prendre mes ordres; ils me dirent que, malgré le désordre, ils espéroient de parvenir à rassembler leurs bourgeois, & me promirent de faire leurs efforts pour les emmener chacun dans leur quartier, & y faire des patrouilles pendant la nuit. Je me contentai, en conséquence, de renforcer la garde de ma mai-

fon , & donnai ordre à toutes les troupes du Roi de se retirer. Mais , à la tombée de la nuit , une troupe considérable de gens armés , sans officier à leur tête , & dans le plus grand désordre , se présentâ chez moi en demandant ma tête ; cinquante grenadiers Suisses , qui composoient en cet instant ma garde , auroient résisté long-temps , & tué beaucoup de monde avant d'être forcés , si je leur avois donné ordre de tirer , mais je le leur défendis , je préférâi de m'exposer à tous les dangers , & je m'échappâi par les toits de ma maison. Lorsque je fus évadé , les Suisses cédèrent , & cette troupe effrénée me chercha inutilement , & revint jusqu'à trois fois dans la nuit renouveler ses recherches. On brisa mes portes , on pillâ & volâ dans ma maison ; & voyant l'acharnement du peuple contre ma personne , je me décidâi à envoyer ma démission à mes confrères. Elle étoit conçue en ces termes :

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES ,

» J'ai fait , jusqu'à ce moment , mes efforts  
 » pour maintenir la tranquillité publique ; je n'ai  
 » jamais voulu que le bien de mes Concitoyens ,  
 » & c'est par ce même sentiment que je crois  
 » devoir donner ma démission ; je la remets  
 » entre vos mains ; puisse-t-elle satisfaire ma  
 » patrie & ramener la paix que je payerois du

» sacrifice de ma vie , s'il le falloit : j'espère  
 » qu'avec le temps on rendra justice à la pu-  
 » reté de ma conduite & de mes intentions ».

Je restai cependant ignoré jusqu'au lendemain matin , que je parvins à travers de nouveaux dangers aux casernes , d'où je partis pour me retirer dans cette ville.

« Le sieur Briffot de Warville m'accuse d'obf-  
 » tination , pour avoir précédemment voulu  
 » confier aux Suisses le poste de l'arsenal , que  
 » les bourgeois ont toujours été jaloux d'occuper  
 » exclusivement ; & dès-lors , à l'égard des  
 » Suisses , dit-il , on auroit vu la scène qui vient  
 » de se passer , aux dépens des volontaires , si  
 » les premiers n'eussent été plus sages ».

Je n'ai jamais fait relever de poste par les troupes du Roi , sans le consentement & même à la demande de mes Concitoyens , lorsqu'un service trop répété les a fatigués. Je n'ai jamais tenté de faire relever celui de l'arsenal par les Suisses ; ainsi cette assertion est fausse. Il est vrai qu'ayant trouvé plusieurs fois le poste de l'arsenal presque dégarni de bourgeois , je conçus de l'inquiétude sur la sûreté d'un poste aussi important. Je la communiquai à mes confrères , qui arrêtèrent unanimement de louer un local dans le voisinage de l'arsenal , pour y établir une caserne de deux compagnies de grenadiers Suisses , lesquels seroient à portée de donner

main-forte aux bourgeois au moindre signal. J'en parlai à plusieurs officiers de la Milice bourgeoise, qui approuvèrent cette précaution. Les bourgeois ne devoient rien craindre du voisinage des Suisses, qui se sont constamment montrés citoyens, n'ont pas versé une goutte de sang, malgré les insultes & les coups de pierres dont ils ont été assaillis en différentes occasions, & ont poussé la modération dans la journée du sept au point, de ne pas s'ébranler en voyant tomber à leur côté deux de leurs camarades blessés par des coups de fusils tirés de l'Hôtel-de-Ville, que ces mêmes Suisses avoient défendu pour les bourgeois; & de concert avec eux, les jours de tumulte, & notamment le 20 août passé. Cependant au moment où les Suisses alloient occuper cette caserne, quelques citoyens montrèrent de la résistance, & s'attroupèrent dans le quartier de l'arsenal pour s'opposer à leur arrivée. J'avois devancé à l'arsenal les Suisses; & témoin de la fermentation qu'excitoit leur présence, je leur donnai aussitôt l'ordre de se retirer. Mes craintes ne se font que trop réalisées; & cependant si le Capitaine qui commandoit la Milice bourgeoise à l'arsenal le sept, avoit pu se procurer le secours prompt de deux compagnies de grenadiers, son poste n'auroit pas été forcé, tandis qu'il affirme dans son procès-verbal que l'entrée de son poste a été forcée par le peuple, ainsi que l'arsenal.

Si deux compagnies de grenadiers en avoient défendu l'entrée , le peuple n'auroit pas tenté de piller les magasins ; une foule de gens fans aveu n'auroient pas été armés ; notre ville seroit encoré le séjour du bonheur ; nos ouvriers tranquilles dans leurs ateliers ne seroient pas écrasés par un service militaire presque continuel , qui ne les rend pas plus heureux. Chaque Citoyen seroit livré tout entier aux occupations de l'état qu'il a choisi ; notre cité ne seroit pas travestie en une ville de guerre , dont l'appareil & le bruit s'accordent si mal avec les liaisons intimes & les rapports qui doivent exister entre tous les Citoyens pour la prospérité commune , surtout dans une ville de commerce. Nous ne verrions pas sortir de notre ville une foule de Citoyens riches dont l'éloignement ne peut qu'augmenter la misère de la classe malheureuse & indigente. Nous pourrions offrir un asile assuré aux Français, que la crainte seule a fait expatrier, & qui regrettant leur patrie , voleroient dans nos murs lorsqu'ils s'y croiroient à l'abri de la violence. Cette cité s'enrichiroit d'une partie des pertes qu'a faites la capitale ; & devenant plus florissante que jamais , elle auroit profité , plus qu'aucune autre , des avantages de la révolution. Quelque contradictoires que soient les faits contenus dans cette lettre , avec le récit du sieur Brissot de Warville , j'ose attester leur vérité , &

j'invoque avec confiance le témoignage de mes Concitoyens. Dès les premiers momens de mon exil, j'ai eu l'honneur d'adresser les mêmes détails à M. le Président de l'Assemblée Nationale, & aux Ministres de Sa Majesté, & j'ai offert de me présenter pour me justifier moi-même, si quelqu'un de mes Concitoyens me dénonçoit comme coupable.

L'hospitalité, cette vertu chérie par nos ancêtres & si saintement pratiquée dans votre ville, vous a fait passer une délibération pour me promettre asile & sûreté, vous l'avez inscrite sur vos registres, j'ose vous supplier, MESSIEURS, de placer à côté ma justification comme un témoignage de mon respect & de ma reconnoissance. Je vous prie aussi, MESSIEURS, de me permettre de rendre publique cette lettre, afin que ceux qui savent que vous m'avez honoré de vos bontés soient en même temps convaincus que ma conduite ne m'en a pas rendu indigne. J'aurois pu ajouter des circonstances singulières qui ont accompagné cet événement, je laisse à d'autres le soin de les rassembler, n'ayant eu pour but que ma justification. Le sieur Brissot de Warville m'accusera vainement d'aristocratie. Simple négociant, possesseur d'une fabrique qui fournit, depuis plus d'un siècle, du travail à une foule d'ouvriers auxquels mes ancêtres ou moi avons distribué

Dans cet espace de temps, au moins vingt millions en prix de main-d'œuvre, sans avoir jamais vu élever aucune plainte de leur part ; ennemi reconnu du despotisme ministériel que j'ai sans cesse combattu pendant plus de dix ans pour les intérêts du commerce, ce qui m'a souvent exposé aux dangers des lettres de cachet (1). Parvenu, sans l'avoir recherché, aux honneurs municipaux, n'ayant eu le commandement que par intérim, en l'absence de M. le Prévôt des Marchands, lequel depuis dix mois annonçoit d'un jour à l'autre, sans que sa santé le lui ait permis, venir incessamment reprendre ses pénibles fonctions que j'ai remplies sans honoraires, & étant au contraire chargé de bien des frais ; certain que le bon peuple de Lyon reconnoitra bientôt l'injustice de la persécution que j'ai

---

( 1 ) Sous M. Joly de Fleury, contrôleur général, je fis les mémoires les plus forts contre de nouveaux impôts qui gênoient le commerce ; je combattis vivement le privilège du roulage ; je résistai au despotisme de M. de Vergennes ; j'eus le courage de faire un mémoire contre le timbre, & de l'envoyer signé au parlement à Troyes ; il eût tant de succès que le parlement arrêta qu'il seroit lu, les chambres assemblées, annexé au procès verbal de la séance, imprimé & distribué ; & je me suis vu exposé à toute la colère de MM. de Lamoignon & de Brienne,

éprouvée ; satisfait d'avoir constamment épargné, dans les momens de tumulte & au péril de ma vie le sang de mes Concitoyens , & d'avoir contribué avec des confrères que j'honore , à maintenir la paix & l'abondance dans des circonstances épineuses ; jouissant, MESSIEURS , de votre estime & de celle de vos Concitoyens dont j'ai reçu tant de témoignages , espérant avoir conservé celle dont les habitans de Lyon m'honoroient , je vais rentrer dans la carrière de ma vie privée , sans m'inquiéter des vaines déclamations du sieur Briffot de Warville , ni de toutes autres de ce genre auxquelles je ne répondrai plus.

Je suis avec respect ,

M E S S I E U R S ;

Votre très - humble &  
très-obéissant serviteur.

*Signé*, IMBERT-COLOMÈS.

Bourg en Bresse , ce 23 Février 1790.

---

*EXTRAIT du registre du Conseil  
Municipal de la Ville de Bourg en  
Bresse.*

Da vingt-trois février mil sept cent quatre-vingt-dix.

LE CONSEIL MUNICIPAL assemblé en la Chambre du Conseil de la maison Commune où étoient MM. Brangier, président en l'absence du Maire indisposé, Martinon, Braconier, Buget, Favier puîné, Ravet, Ceyzeriat & Bonardel, tous Officiers Municipaux, en présence de M. Chevrier de Nante, Procureur de la Commune, lecture a été faite d'une lettre adressée ce jour au Corps Municipal, par M. Imbert-Colomès, ancien premier Échevin de la ville de Lyon, chargé du commandement de ladite ville de Lyon, ayant pour objet des détails relatifs aux désordres arrivées en la ville de Lyon, le 7 de ce mois, & tendante à demander que ladite lettre soit annexée aux registres de cette Municipalité, & à être autorisé à la rendre publique.

Cette lecture faite, & oui le Procureur de la Commune, le CONSEIL MUNICIPAL A DÉLIBÉRÉ ET ARRÊTÉ que la lettre dont s'agit ;

demeurera jointe & annexée au registre de cette Municipalité, pour y avoir recours au besoin ; & que M. Imbert-Colomès est autorisé à rendre ladite lettre publique par la voie de l'impression ; en conséquence extrait d'icelle & de la présente délibération sera délivré à M. Imbert-Colomès par le Secrétaire-Greffier, A Bourg, lesdits an & jour.

*Signés au registre, BRANGIER, premier officier municipal, MARTINON, BRACONNIER, BUGET, FAVIER puiné, RAVET, CEYZERIAT & BONNARDEL, & CHEVRIER, Procureur de la Commune.*

*Par extrait,*

**H U M B E R T,**

*Secrétaire-Greffier.*



